



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

MARDI 15 MARS 2022

Étaient présents : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoit SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX -- M. Serge SCHMIT

Absents excusés : M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT) - M. Johann BOUGARDIER

Secrétaire de séance : Mme ATAMNA Nora
Le Maire ouvre la séance à 19 h 00

Communications

Le Maire informe de l'arrivée d'une famille ukrainienne sur la commune composée de 3 femmes et 5 enfants. Il remercie l'AHSSEA pour sa réactivité et son accompagnement dans la prise en charge de l'hébergement de la famille.

Il fait part de différents changements au sein du club de football (US Frotey), avec notamment la démission du nouveau président. Le club comptant plus de 200 licenciés, il est urgent de retrouver un président. Une nouvelle assemblée électorale est prévue le 20 mars prochain.

Puis il informe l'assemblée que la famille Rozard lui a remis des photographies prises par Marcel Rozard, sur la vie quotidienne du village et de ses habitants (plus de 1 500 photos ont été numérisées). Il remercie la famille et propose qu'une exposition soit réalisée. Un document sera également rédigé pour officialiser ce don à la commune.

L'association des Cadets de la Gendarmerie a sollicité la mise à disposition du site de la Combe Freteuille le 16 février afin d'organiser une cérémonie, pour le devoir de mémoire, avec les jeunes du SNU (Service National Universel).

Le 11 mars dernier, le Sénateur Olivier Rietmann a été reçu à la Mairie. Les projets communaux, la sécurité routière et le problème de transit des poids-lourds font partie des sujets qui ont été évoqués.

Le Maire confirme que le repas des aînés aura lieu le dimanche 20 mars, à Eurotel.

Les cartes électorales seront remises aux jeunes ayant atteint la majorité, lors d'une cérémonie de citoyenneté le samedi 26 mars à 11h.

Puis il rappelle les dates des Élections Présidentielles (10 et 24 avril) où il faudra déterminer les créneaux des permanences pour la tenue du bureau de vote.

Il annonce également la reprise du marché des producteurs locaux à partir du 10 avril prochain. Les horaires ont été modifiés comme suit : de 9h à 12h (au lieu de 13h précédemment).

Enfin il présente à l'assemblée trois propositions de nouveau logo communal et recueille l'avis de chacun.

Approbation du procès-verbal de séance du 9 novembre 2021

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Approbation du compte de gestion 2021

Le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2021 est approuvé.

Vote : 14 Pour

2. Compte Administratif 2021

Après une présentation détaillée, le Conseil Municipal examine et approuve le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	646 338.79 €	Recettes :	799 363.47 €
Excédent de clôture :	+ 193 019.48 €		

Investissement

Dépenses : 334 587.20 € Recettes : 366 579.79 €
Restes à réaliser : 58 494.95 € (dépenses) - 37 741.02 € (recettes)
Besoin de financement : 193 019.48 €

Vote : 13 Pour
(Le Maire s'étant retiré pour le vote)

3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Il est décidé d'affecter au budget 2022, le résultat de fonctionnement de 2021 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 la somme de 193 019.48 €

Vote : 14 Pour

4. Vote des taux d'imposition 2022

Les taux d'imposition sont maintenus pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.33 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29.98 %

Vote : 14 Pour

5. Attribution des subventions aux associations - Année 2022

Après l'avis des Commissions Finances et Travaux qui se sont réunies les 8 février et 1^{er} mars 2022, le Conseil Municipal approuve les montants des subventions accordées aux associations comme suit :

Anciens combattants : 200 € - Les Croqueurs de Pommes : 50 € - AHSSEA : 200 € - Des Musiques Pour Tous : 200 € - Coopérative scolaire école élémentaire : 1 260 € - école maternelle : 840 € - Epi'cerise : 75 € - Gratuité scolaire / 900 € - Sorties élèves du secondaire : 200 € - US Frotey (projet sport adapté) : 300 € - Le Souvenir Français : 50 € - La Croix Rouge : 75 € - FACECO (Soutien Ukraine) : 300 € - Cartes Avantages Jeunes : 250 € - Association Haute-Saônoise de Protection Animale : 200 €

Vote : 14 Pour

6. Budget primitif communal 2022

Après une présentation détaillée des sections de fonctionnement et d'investissement, le Conseil Municipal se prononce sur le budget primitif (budget communal) arrêté lors des commissions Finances et Travaux des 8 février et 1^{er} mars 2022, comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes : 767 287.00 € Dépenses : 767 287.00 €

Section d'investissement

Recettes : 470 096.70 € Dépenses : 470 096.70 €

Vote : 14 Pour

7. Location camion communal - Révision des tarifs

Afin de prendre en compte les augmentations des coût du carburant et du personnel, le Conseil Municipal décide d'instaurer un tarif unique de 50 € pour la location du camion communal, à partir du 1^{er} avril 2022.

Vote : 14 Pour

8. Travaux école / périscolaire - Sollicitation DETR

Afin de financer l'installation de volets roulants à l'école élémentaire et le remplacement de la porte d'entrée de la salle de restauration de l'Accueil de Loisirs Éducatifs pour un montant total HT de 8 860.67 €, le Maire est autorisé à solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires) de 3 552.27 € auprès de l'État et le plan de financement est adopté.

Vote : 14 Pour

9. Matériel de déneigement - Subvention Département

La lame de déneigement, vétuste, doit être remplacée. Le coût d'achat est de 5 900 € HT. Le Maire est autorisé à solliciter une subvention de 1 200 € auprès du Département de la Haute-Saône.

Vote : 14 Pour

10. Optimisation de l'installation communale d'éclairage public 3^{ème} tranche

Le Conseil Municipal approuve le programme des travaux qui consiste au remplacement des luminaires de la rue Marcel Rozard, de la rue de la Maladière et du Lotissement du Clos Martin, par des luminaires équipés de leds ainsi que

l'illumination de l'église dont le coût total s'élève à 35 370.65 €. Les travaux seront confiés au SIED 70 dont la participation est de 21 825.11 €, soit un reste à charge pour la commune de 13 545.54 €.

Vote : 13 Pour
(JM. Javaux ne participe pas au vote)

11. Élection de la commission de Délégation de Service Public permanente

Le Maire est membre de droit et le Conseil Municipal élit 3 membres titulaires et 3 membres suppléants qui devront siéger à la commission permanente de DSP, à savoir : C. Delaitre - R. Lhenry - J. Pruniaux (membres titulaires) - M. Vauthier - S. Schmit - A. Calpena Juarez (membres suppléants).

Vote : 14 Pour

12. DSP Micro-crèche - Lancement de la procédure

Le contrat de Délégation de Service Public pour la gestion de la micro-crèche « Les P'tits Sabots » avec l'ADMR 70 arrive à échéance au 31 août 2022. Le Conseil Municipal autorise le lancement de la procédure de concession sous la forme d'un affermage pour la gestion de la structure.

Vote : 14 Pour

13. Acquisition d'une parcelle lieu-dit « Pré Moulin »

Le Conseil Municipal approuve la finalisation de l'achat de la parcelle D n° 255 aux consorts SPADI pour l'euro symbolique, confie la cession à un notaire et accepte la prise en charge par la commune de tous les frais afférents à l'acte.

Vote : 14 Pour

14. Coopérative scolaire

Le Conseil Municipal décide de réduire le montant de la coopérative scolaire à 21 € par élève (au lieu de 26 € précédemment) et de prendre en charge l'achat de livres pour les élèves à Noël.

Vote : 14 Pour

PERSONNEL

15. Dispositif Parcours Emploi Compétences - Création d'un poste

Il est décidé de créer un poste d'agent administratif au sein du secrétariat de mairie, dans le cadre du Parcours Emploi Compétences, à compter du 1^{er} avril 2022. Le contrat sera conclu pour une durée de 6 à 12 mois, avec une aide de l'État comprise entre 40 et 60% du SMIC brut, plafonnée à 30 heures.

Vote : 14 Pour

16. Adhésion à la mission mutualisée RGPD

Le Conseil Municipal renouvelle l'adhésion à la mission mutualisée d'accompagnement du Règlement Général sur la Protection des Données proposée conjointement par le CDG 70 et le CDG 54, pour la période 2022-2024 et désigne auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données.

Vote : 14 Pour

17. CDG 70 - Adhésion service prévention et maintien dans l'emploi

Le Conseil Municipal renouvelle l'adhésion au service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi auprès du CDG 70 pour la période 2022-2024.

Vote : 14 Pour

La séance est levée à 22 h 10.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 25 mars 2022

Le Maire,
Christophe TARY

